

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – GARDERIE SAINT-NICOLAS.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Directrice : Virginie GOOSSENS : 067/ 44 27 38 - 0495/ 22 55 46.

Coordinatrice : Anne-Marie VANOEKEL : 067/ 28 31 06 - 0477/673 783.

1) ADRESSES ET N° DE TELEPHONE :

Adresse : Rue de la Station, 22 - 7060 Soignies.

Téléphone : 067/442.738 ou 0495/ 22 55 46 avant l'école (de 6h30 à 8h00) et après l'école (de 15h30 à 19h00)

- MATIN : tous les jours de 6h30 à 8h00
- APRES-MIDI :
 - lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 19h00
 - vendredi de 14h25 à 19h00
- MERCREDI APRES-MIDI : de 11h45 à 19h00 > Repas tartines

2) INSCRIPTION :

A renouveler chaque année !!!

- **Adresse d'inscription** : Rue de la station 22 à 7060 Soignies.
- **Période d'inscription** : La première semaine de juin – se poursuivent en septembre.
- **L'enfant ne pourra fréquenter la Garderie qu'une fois le dossier complet et annexé** de deux vignettes de mutuelle.

La direction se réserve le droit de refuser le renouvellement ou d'annuler une inscription en cas de défaut de paiement constaté et avéré

3) HORAIRES :

- La structure d'accueil est ouverte tous les jours de la semaine SAUF les samedis, dimanches et les jours fériés. Certains ponts (Ascension, Pentecôte,...) peuvent être pris également dans le cas où ceux-ci « tombent » un vendredi. Ces fermetures vous seront communiquées en cours d'année scolaire.
- La responsabilité de la Garderie Saint Nicolas est engagée pour **les enfants inscrits** à la garderie dès l'heure de fermeture des portes de l'école (16h15 les lundi, mardi et jeudi – 12h25 le mercredi et 14h45 le vendredi) et/ou la prise en charge de l'enfant dans son rang.

Cette prise en charge dans le rang entraînera une facturation.

- Les enfants ne peuvent EN AUCUN CAS être repris en rue par les parents, lors de sa participation à l'un de nos rangs, mais bien sur l'un des deux sites saint Vincent !!!
- Les enfants ne peuvent EN AUCUN CAS être déposés en rue dans un de nos rangs ! Les enfants doivent avoir été déposés au préalable à la garderie.

<u>JOURS DE LA SEMAINE.</u>	<u>GARDERIE MATIN.</u>	<u>DÎNERS-RECRES COLLATIONS-</u>	<u>ANIMATIONS DIVERSES.</u>
Lundi	6h30-8h00 (+ rang)	16h15-16h30	16h30-19h00
Mardi	6h30-8h00 (+ rang)	16h15-16h30	16h30-19h00
Mercredi	6h30-8h00 (+ rang)	12h25-13h00	13h00-19h00
Jeudi	6h30-8h00 (+ rang)	16h15-16h30	16h30-19h00
Vendredi	6h30-8h00 (+ rang)	14h45-15h00	15h00-19h00

4) TARIF :

- **Le matin :** Premier enfant → 1,50 €
Deuxième enfant → 0,50 €
Troisième enfant → **gratuit.**
- **L'après-midi :** Premier enfant (Lun, mar, jeu, ven) → 2€ le mercredi → 3€
Deuxième enfant (Lun, mar, jeu, ven) → 0,75 € le mercredi → 1€
Troisième enfant → **gratuit.**
- **Le tarif dégressif est d'application** uniquement pour les enfants (frères et sœurs), fréquentant la garderie en même temps.
- Les factures mensuelles sont envoyées à terme échu et payables dans le mois de la réception. La **facturation** se fait **par mail**, donc veillez à fournir une adresse e-mail correcte lors de l'inscription de votre(vos) enfant(s).
- **Pour pouvoir être traitée** et rectifiée au besoin, toute erreur constatée dans les

présences facturées devra être **signalée dans le mois de réception de la facture**.
Passé ce délai, la facture sera considérée comme correcte.

- En cas de non-paiement, l'enfant pourra être exclu de la garderie jusqu'à régularisation du dossier. En cas de non-paiement récurrent de votre part, la Garderie se réserve le droit d'exclure de manière définitive votre(vos) enfant(s).

5) REPAS ET COLLATIONS :

- Les enfants fréquentant la Garderie du matin seront munis, au besoin, de leur petit-déjeuner (j> 7h30)
- Les enfants seront munis de leur goûter (y compris les boissons !).
- Lors des journées de congé pédagogique, la Garderie proposera le potage le midi.

6) ACCES A LA STRUCTURE D'ACCUEIL :

- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à la structure d'accueil à tout enfant ou parent qui, par son comportement, nuit à la bonne marche du projet ou manifesterait des comportements agressifs à l'égard des enfants ou des éducateurs.
- Les enfants fréquentant la Garderie seront, de préférence, propres. Dans le cas contraire, les langes CULOTTES seront fournis par les parents et des vêtements de rechange prévus par ceux-ci.
- Toute fréquentation devra **IMPERATIVEMENT** être **précédée d'une inscription** en bonne et due forme auprès de la responsable de la Garderie Saint Nicolas (Voir point 2).
- **Seuls les enfants inscrits à la garderie** (dossier complet !) seront pris en charge et encadrés par les animateurs de la Garderie.

7) ARRIVEE ET RETOUR DES ENFANTS :

- **Le matin :**

Le principe général est que le père ou la mère (ou toute personne renseignées sur le formulaire d'inscription dépose l'enfant à la Garderie, entre 06h30 et 08h30.

Un rang est organisé vers l'école Saint Vincent, rue de Steenkerque.

Les plus petits, quant à eux, sont pris en charge dès 8h00 par les enseignants, rue Félix Eloy.

La Garderie Saint Nicolas décline toute responsabilité en cas d'accident survenu et concernant un enfant déposé dans le couloir de l'école et pour lequel aucune inscription n'aurait été faite préalablement. Un enfant inscrit à la garderie sera automatiquement redirigé vers celle-ci.

- **L'après-midi :**

Un rang est organisé de l'école Saint-Vincent (rue de Steenkerque) et de l'école communale (rue de la Régence) vers la structure d'accueil. Les élèves fréquentant l'Ecole Saint-Vincent, rue Félix Eloy, rejoignent directement les locaux de la Garderie.

- **Le soir :**

Le père, la mère ou toute personne renseignée sur le formulaire d'inscription vient rechercher l'enfant dans les locaux de la Garderie (rue Félix Eloi)

Remarque : Tout enfant inscrit à la garderie encore présent dans la cour au-delà de 16h15 sera pris en charge AUTOMATIQUEMENT par les animateurs.

→Cela entraînera une facturation.

8.) JOURNEE DE CONFERENCE PEDAGOGIQUE :

La Garderie accueille les enfants les journées de conférence pédagogique organisées par l'école Saint-Vincent (3 journées par an). L'accueil se fait dans les locaux de la Garderie situés Rue de la Station 22 – 7060 Soignies. Un maximum de 40 enfants peut être accueilli dans ces locaux. Une inscription par mail est vivement recommandée si vous souhaitez avoir une place pour votre enfant lors de ces journées. En cas d'absence injustifiée à ces journées, la journée vous sera facturée. Nous ouvrons de 6h30 à 18h30.

8) MATERIEL :

- Aucun matériel particulier n'est nécessaire sinon les fournitures nécessaires à la réalisation du travail scolaire si l'enfant désire faire ses devoirs.

9) FICHE MEDICALE.

- La fiche médicale jointe au formulaire d'inscription doit IMPERATIVEMENT être REMPLIE de façon COMPLETE et détaillée.
- Les animatrices de la Garderie n'administreront AUCUN médicament **sans autorisation médicale** NOMINATIVE (un mot des parents ne suffit pas)

10) SORTIES.

Des sorties sont également proposées et **offertes** par la commune de Soignies (Commission Communale de l'Accueil) en collaboration avec le Service de La Petite Enfance, **le mercredi après-midi**. Ces sorties sont donc totalement gratuites pour les parents. Les modalités de participation à ces sorties sont affichées ou communiquées oralement par les animateurs de la garderie le lundi ou le mardi qui précède cette sortie.

11) DIVERS.

- Les **jeux, jouets ou objets personnels** (exception faite du doudou) sont **interdits** !
L'équipe de la Garderie **décline toute responsabilité** en cas de perte ou de vol de ces jeux, jouets ou objets personnels amenés par l'enfant à la garderie.
- Dans un soucis de sécurité, le **stationnement sur le site de la Résidence Saint François** est interdit.
